

VENDREDI 8 JUILLET 2011

RÉUNION THÉMATIQUE : LES ROMS DES BALKANS: LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Présidence de séance : **Alain FREMONT**, *adjoint au maire de Nevers, président du groupe-pays Serbie*

« La coopération décentralisée, c'est avant tout un état d'esprit, un bras tendu vers qui en a besoin ; dans le sens de la paix, de la démocratie, et de la solidarité, mais surtout dans le sens de la dignité. »

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle et la fin du conflit mondial, la coopération a parcouru un important chemin, nous sommes passés des jumelages de réconciliation à des coopérations, mais ces échanges se construisent encore sur la base de rencontres humaines, c'est le sens même de la coopération décentralisée.

Cependant, il y a encore d'immenses terrains en Europe pour lesquels une réconciliation et une mise en synergie sont nécessaires, notamment dans les Balkans, afin de les accompagner vers une plus grande démocratie. L'été 2010 a été propice à des décisions qui ont choqué, interrogé, et mis à la lumière du jour une réalité méconnue au sein de l'UE, celle des Roms.

La ville de Nevers s'est engagée il y a dix ans dans une coopération décentralisée avec la Serbie. Cette coopération est née d'un grand désir d'accompagner un peuple qu'on avait montré du doigt à tort comme les méchants parmi les méchants. Aujourd'hui, la réflexion a évolué, mais cette région de l'Europe reste encore à la marge de l'Union européenne, bien qu'elle soit source d'une réflexion intense pour une éventuelle intégration.

Modérateur : **Simon RICO**, *rédacteur, Courrier des Balkans*

Les Roms sont un peuple sans territoire compact, leur réalité s'inscrit sur un territoire diffus, c'est pourquoi la question des Roms ne peut être traitée à l'échelle française, il faut la traiter à l'échelle de l'Union européenne.

Les Roms sont arrivés d'Inde par des vagues successives à partir du début du XI^e siècle. Les premiers textes qui parlent de la présence des Zingari en Europe datent de 1348. En Valachie (Roumanie) et en Moldavie, on note la présence de Roms qui sont des esclaves. Les Roms se sont ensuite dispersés (expulsions) sur le territoire européen, notamment sur le territoire de Bohême (d'où dérivera le terme de Bohémiens).

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, ils vont être victimes d'un génocide par les nazis (200 000 auraient trouvé la mort).

Les Balkans sont le premier foyer de peuplement avec la Grèce, la Turquie et la Slovénie (environ 5 millions). Ensuite viennent la Roumanie et la Bulgarie.

À l'époque yougoslave, ces populations étaient intégrées, mais la transition économique du début des années quatre-vingt-dix va entraîner une marginalisation rapide (concernant l'emploi en Bulgarie, on passe de 83 % en 1983 à 30 % en 1993).

Aujourd'hui, cette population est très largement marginalisée (emploi, accès aux soins, scolarisation) et fait l'objet de récupérations politiques des partis d'extrême droite.

Le contexte des années quatre-vingt-dix a entraîné une forte immigration vers l'Europe de l'Ouest surtout en provenance des pays de l'ancienne Yougoslavie. Cette population a dû être renvoyée à la faveur d'accords de réadmissions, notamment avec la Serbie qui a essayé par cette démarche de s'acheter les faveurs de Bruxelles pour une intégration plus rapide à l'UE.

Aujourd'hui, l'UE a pris conscience de cette situation de discrimination, c'est pourquoi elle a déclaré 2010-2020 comme la *Décennie pour l'intégration des Roms*.

Selon une étude de l'UE menée dans huit pays de l'Union, 42 % des enfants roms sont scolarisés dans le primaire par rapport au taux de 97,5 % de scolarisation dans l'UE, et ce chiffre tombe à 10 % seulement dans le secondaire ; l'espérance de vie est de dix ans inférieure à celle d'un Européen en moyenne.

Saimir MILES, président, « La voix des Roms »

« Aujourd'hui en France, on estime la population rom à environ 500 000 personnes, est-ce que vous croyez vraiment qu'un demi-million de personnes vit dans des caravanes ou dans des baraques construites avec des planches récupérées ? »

Il faut faire une distinction entre les Roms originaires des Balkans par rapport à ce que l'administration française continue d'appeler les « gens du voyage », largement sédentarisés.

Pour la population rom, on peut parler d'exclusion conceptuelle, d'un déni d'existence qui est assez présent dans l'esprit français.

En 1912, la France met en place une législation spécifique pour les nomades. Les premiers documents d'identité en France sont utilisés pour répertorier cette population, visée de manière ethnique et désignée dans le langage administratif, par le terme de nomade. Le décret du 6 avril 1940 définit une « assignation à résidence de tous les nomades », facilitant l'internement pendant l'occupation.

En 1969 apparaît une nouvelle loi sur « les activités ambulantes », mais les papiers d'identité spécifiques sont maintenus. Ces carnets de circulation doivent être visés tous les trois mois dans des commissariats au risque d'être victime de sanctions pénales.

Cette population déportée d'Inde il y a mille ans s'est dispersée depuis les Balkans, et que les premières arrivées en France datent de 1419, les arrivées de ceux qu'on appelle les Gitans, les Manouches, ou les Bohémiens se succédant jusqu'au XIX^e siècle.

La loi de 1969 désigne les gens du voyage comme : « Tous ceux qui pendant une année n'ont ni domicile, ni résidence fixe pendant six mois ». Cette définition devrait toucher tout le monde, mais les seuls publics visés en pratique sont les Roms, Gitans ou Manouches.

Aujourd'hui, certaines lois s'appuient sur des critères techniques à l'origine d'une discrimination ethnique, comme l'interdiction des caravanes à double essieu sur les places de parking, où l'interdiction se base sur le nombre d'essieux de la caravane.

Depuis les vingt dernières années, on utilise le mot rom en France. Mais à chaque fois, on vise ceux venant de Roumanie et de Bulgarie (10 000 à 15 000 dans toute la France). Pourtant, durant les vingt dernières années, la plupart des Roms qui s'installent en France viennent essentiellement des Balkans (50 000 environ). Cette situation crée un amalgame entre, d'un côté, les Roms des Balkans qui montent des commerces, s'intègrent dans la vie sociale, et de l'autre, les Roms qui vivent sur des terrains vagues. Le mot rom correspond dans l'image à ces exclus venant des bidonvilles ou aux gens vivant dans des caravanes.

Il est donc urgent de comprendre cette réalité pour éviter de mettre en œuvre des actions qui ont toutes les chances d'échouer.

Christine RATZEL-TOGO, *adjointe au maire en charge de la coopération décentralisée et de l'économie solidaire à Aubervilliers*

La migration est un fait important de l'histoire d'Aubervilliers depuis le début du XIX^e siècle. Le déclin de l'industrialisation dans les années soixante-dix a entraîné l'apparition de nombreuses friches, d'où la mise en place de politiques urbaines fortes pour traiter la question de l'habitat des Roms, notamment avec la communauté d'agglomération Plaine Commune. Les populations s'installent sur ces friches face aux problèmes de logement malgré un parc de logements sociaux de 50 % du parc locatif. Après un incendie en 2005, la ville a procédé à l'évacuation des campements, et elle a mis en place avec la région et l'État un projet d'installation d'un village d'insertion. Construite sur la base d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, la ville a procédé aux premières installations de familles à la fin 2008.

La maîtrise d'œuvre sociale assurée par l'Association FJ 93 a consisté à proposer une gestion locative progressive (premiers loyers de 50 € et augmentation en fonction de l'intégration dans le marché de l'emploi). L'accompagnement social a également porté sur la négociation (difficile) avec la préfecture pour l'obtention d'emplois aidés, à des populations sans titre de séjour afin de faciliter leur intégration. Le village comptait environ quatre-vingts personnes en 2006, et le projet a permis plusieurs sorties positives (emploi, titre de séjour et logement). L'Association FJ 93 travaille en étroite collaboration avec les services d'insertion de droits communs (Pôle emploi, mission locale, service des écoles, CAF, etc.) afin que les gens gagnent en autonomie pour aboutir à une égalité de droits et de statuts.

Afin d'avoir une meilleure prise en charge territoriale de la question des Roms, la ville d'Aubervilliers a organisé des tables rondes régionales et européennes, des conférences de presse ; elle a accompagné l'initiative du Forum français sur la sécurité urbaine dans le Groupe de travail sur les populations roms, signe d'un positionnement politique fort vis-à-vis de cette stigmatisation.

La ville d'Aubervilliers entreprend également une coopération avec la Roumanie, avec l'appui de l'Association Coup de main afin de permettre dans un premier temps des échanges de jeunes et de gommer les préjugés.

Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE, *vice-président du Grand-Lyon en charge de la coopération et de la solidarité internationale*

Le Grand-Lyon est aux prémices d'une coopération avec une commune de Roumanie.

Pour traiter la question rom, il est important d'agir à l'échelle européenne, c'est pourquoi les collectivités territoriales, actrices de la solidarité et de la construction européenne, ont un rôle à jouer dans cette prise en compte européenne de la question des Roms.

La coopération décentralisée avec la Roumanie n'est pas une manière d'éviter de traiter la question, mais plutôt une autre manière de la prendre en considération. Si le Grand-Lyon peut parvenir à empêcher de l'immigration contrainte en appuyant un développement économique et de la création d'emploi dans les pays d'origine, elle contribuera à trouver des solutions à la question de l'intégration des Roms.

Le Grand-Lyon a donc mis en œuvre une coopération avec la commune de Tinka, d'où les Roms installés à Lyon sont originaires, en partenariat avec l'Association Ville en transition.

Cette commune de 7 000 habitants du nord-est de la Roumanie compte environ 3 000 Roms. L'objectif du projet est donc d'accompagner une amélioration des conditions de vie de cette population, notamment à travers l'électrification et l'installation de bains-douches. Le projet se base sur l'accompagnement de la mairie de Tinka, afin d'impliquer la commune dans le projet et de s'assurer une appropriation des activités mises en œuvre.

Une implication des collectivités françaises dans ce type d'actions peut permettre une meilleure prise en compte de la question des Roms au niveau européen, et ainsi d'appuyer la cohésion sociale et la solidarité intra-européenne au niveau de l'Union européenne.

TROIS IDÉES CLEFS

- Aujourd'hui, on dénombre 10 à 12 millions de Roms sur le territoire européen et 80 % d'entre eux sont sédentaires, ils sont la première communauté transfrontalière du continent européen.
- La question des Roms ne peut pas être traitée à l'échelle de la France, doit être pensée et prise en considération à l'échelle européenne.
- Au regard du concept d'identité nationale (une et indivisible), la législation suggère que les lois sont les mêmes pour tous, mais on impose des règles spécifiques pour certaines populations.